

# Le lanceur d'alerte Julian Assange ;



## entre lutte contre la corruption et représailles

Le monde d'aujourd'hui connaît d'incalculables discriminations et abus de pouvoir au sein des entreprises et de la vie en général. Le statut de "patron" met une pression énorme sur les salariés car leur pouvoir leur offre tous les champs des possibles. Pour pallier cela, en 1996 la notion de lanceur d'alerte est créée par les sociologues Francis Chateauraynaud et Didier Torny, dans le cadre de leurs travaux sur les risques. De façon à réduire les inégalités, abus de pouvoir et à promouvoir la liberté d'expression, le phénomène des lanceurs d'alerte s'est montré très important sur des affaires criminelles, discriminatoires et de corruption. Le pouvoir tyrannique de certains employeurs a considérablement baissé ce qui a laissé la possibilité aux employés d'affirmer leurs droits.

### ***Qu'est ce qu'un lanceur d'alerte ?***

Tout d'abord, un lanceur d'alerte est une personne qui, dans le contexte de sa relation de travail, révèle ou signale un état de fait mettant en lumière des comportements illicites ou dangereux qui constituent une menace pour l'homme, l'économie, la société, l'État ou l'environnement, c'est-à-dire pour le bien commun, l'intérêt général.

Par ailleurs, la définition et la fonction d'un lanceur d'alerte est souvent mal comprise par les citoyens. En effet, beaucoup font l'amalgame entre lanceur d'alerte et espion car un lanceur d'alerte n'est pas dépendant des ordres d'une organisation extérieure et agit de façon désintéressée et indépendante.

Ainsi les lanceurs d'alerte contribuent aujourd'hui à une meilleure information des citoyens et permet de prévoir des tragédies ou des scandales à l'échelle mondiale, de préserver des biens publics comme des vies humaines et favorise en grande partie un bon fonctionnement démocratique. A cause des risques encourus, les lanceurs d'alerte sont utilisés en dernier recours et jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la corruption. Ces risques sont en principales parties liés au fait qu'ils sont très souvent cibles de menaces ou de représailles comme par exemple diffamation, harcèlement...

Dû à cette dangerosité perpétuelle, les lanceurs d'alerte bénéficient d'une protection juridique importante. En France, un lanceur d'alerte est définie comme « *toute personne qui fait des*

*signalements ou révèle des informations concernant des menaces ou un préjudice pour l'intérêt général dans le contexte de sa relation de travail, qu'elle soit dans le secteur public ou dans le secteur privé » (Conseil de l'Europe en 2014).*

Le droit d'alerte fait appel à la liberté d'expression, de ce fait, les citoyens disposent d'une couverture en cas d'incident. Lors de l'Organisation internationale du travail en 1982 la France a interdit le licenciement des salariés ayant alerté les autorités sur des faits illégaux de leur employeur.

Cependant, l'alerte doit concerner donc une atteinte à l'intérêt général. De façon à être entendue et prise en considération par les autorités légitimes, l'alerte doit pouvoir être attestée (écrits, entretiens, témoignages...). Le signalement doit être précis comme un crime ou un délit dont l'auteur du signalement a eu personnellement connaissance. A partir du moment où ces conditions sont réunies, le lanceur d'alerte bénéficie d'une entière protection. Par conséquent, les abus de pouvoir dans le monde du travail se font de plus en plus rare de nos jours. Cela renforce l'égalité et le droit de l'homme dans les pays appliquant ces lois en faveur de lanceur d'alerte.

Le phénomène de lanceur d'alerte peut aller plus loin qu'une simple discrimination sur son lieu de travail.

En effet, L'affaire Julian Assange ne date pas d'hier et a fait polémique dans le monde entier en 2019.

### ***Mais qui est Julian Assange ?***



Né le 3 juillet 1971 en Australie, âgé aujourd'hui de 49 ans, est un journaliste, informaticien et cybermilitant.

Très tôt il intègre la communauté des hackers sous le pseudonyme de "Mendax". Se faisant connaître notamment grâce à des attaques contre les institutions américaines telles que les sites de la NASA (agence spatiale américaine) ou du Pentagone, il devient un véritable militant et dénonce régulièrement le manque criant d'informations sur des sujets sensibles et top secrets de la

part des gouvernements. Il est très vite associé comme un “cyber-anarchiste” qui dénonce le manque d'informations entre États et citoyens. Grâce à ses compétences de “hacking”, il mise sur internet pour rééquilibrer l'égalité d'informations.



# WikiLeaks

Il fonde alors l'ONG **Wikileaks** en 2006 (aucune association avec wikipédia) qui publie des fuites d'informations et des médias classifiés, fournis par des sources anonymes. Son site Internet, affirmait en 2015 avoir publié 10 millions de documents au

cours de ses 10 premières années. Il y revendique sa volonté de “*démasquer les secrets et abus d'État*”.

Le site commence à attirer les esprits grâce à quelques coups d'éclats. En 2008, il publie des relevés bancaires des clients de la banque suisse Julius Bär, qui gère des comptes dans les îles Caïmans. Puis en 2009, il met en ligne des éléments du dossier d'instruction du pédophile belge Marc Dutroux. Mais également révèle des dossiers d'instructions américains délicats...

Depuis 2010, Assange est au cœur d'une affaire politico-judiciaire d'importance majeure après des révélations sur la manière dont les États-Unis et leurs alliés ont mené la guerre en Irak et en Afghanistan. C'est depuis cet événement que l'affaire Assange/Wikileaks a pris une envergure mondiale.

Bien évidemment, ce processus de propagation de données n'a pas été approuvé par certains gouvernements voulant garder des informations secrètes.

## ***Le début de l'affaire***

L'affaire commence le 05 avril 2010, il y a donc presque dix ans. *Wikileaks* publie, à ce moment-là, la vidéo d'un raid aérien mené par un hélicoptère d'attaque de l'*US ARMY* à Bagdad, le 12 juillet 2007. Elle y montre le massacre d'un groupe d'hommes à la mitraillette par les pilotes de l'aéronef à travers les images capturées depuis le cockpit d'un hélicoptère d'attaque. Dix-huit personnes avaient été tuées, dont deux reporters de l'agence Reuters. Cette vidéo est d'autant plus choquante que l'on peut distinctement entendre les soldats se réjouir de ce massacre, allant même jusqu'à traiter les victimes de « *bâtards* ». Pourtant, il ne s'agit que de civils innocents. C'est un véritable soulèvement et de nombreuses personnes demandent justice, mais Washington nie toute bavure. Le gouvernement explique quant à lui que les caméras que portaient les deux reporters ont été confondues avec des lance-grenades, argument peu persuasif d'après les images (visibles sur Internet).

Peu de temps après, *Wikileaks* diffuse des milliers de documents relatifs aux interventions américaines en Afghanistan et en Irak. Le site d'Assange est soutenu par de nombreux journaux internationaux et présente les documents comme des preuves de crimes de guerre. Ce sont 250 000 télégrammes diplomatiques américains qui sont dévoilés, s'attirant les foudres de nombreux pays. Ensuite, en 2011, le site *Wikileaks* accuse Washington de détention arbitraire en dévoilant les dossiers de détenus à Guantanamo...

Toutes ces accusations amènent le gouvernement américain à adopter un comportement très offensif envers le créateur du site et à le saisir en justice pour espionnage.

En parallèle, il est poursuivi par la Suède pour des accusations d'agressions sexuelles. Ses partisans y voient alors une manœuvre pour tenter de l'extrader vers les Etats-Unis. Julian Assange finit par être arrêté au Royaume-Uni, le 7 décembre 2010, après le lancement d'un mandat d'arrêt international. Il nie les faits qui lui sont reprochés et est libéré plus tard sous caution.

Dès son arrestation, les Etats-Unis demandent son extradition dans le cadre de l'enquête pour espionnage ouverte en 2010. Celle-ci a abouti, en 2013, à la condamnation à 35 ans de prison de l'une des sources de WikiLeaks, l'ex-militaire transgenre de l'US Army Bradley Mannings - devenu Chelsea Mannings. Inquiet donc d'être extradé vers le sol américain, Julian Assange se réfugie dans l'ambassade de l'Équateur à Londres après que le pays d'Amérique du Sud lui a offert l'asile politique.

En septembre 2014, il avait déposé plainte contre la Suède et la Grande-Bretagne auprès d'un groupe de travail sur la détention arbitraire (WGAD), organisme mandaté par l'Organisation des Nations unies, pour faire reconnaître son confinement dans l'enceinte de l'ambassade équatorienne depuis bientôt quatre ans comme une détention illégale. Il avait alors déclaré qu'il se rendrait à la police britannique en cas de jugement défavorable de l'ONU. L'ONU qui, par la suite, a estimé que les justices britannique et suédoise avaient infligé des traitements inadéquats au créateur de Wikileaks, notamment en lui faisant subir « *une privation de liberté continue* » de manière injustifiée. Cependant bien que ces avis aient une grande valeur symbolique, ils restent consultatifs et n'ont eu aucune incidence sur la détention d'Assange à l'ambassade.



Julian Assange s'exprimant devant la presse en 2017 depuis un balcon de l'ambassade d'Equateur à Londres.

Ainsi, contraint à rester dans l'ambassade sous peine d'être arrêté, il y passe presque 7 ans, pendant que le site lui, continue son activité et publie de plus en plus de scandales, où en 2015, il affirme que la National Security Agency (NSA) américaine a espionné successivement les trois derniers présidents de la République française ainsi que des entreprises du CAC 40. Au cours de l'été 2016, il publie une série d'e-mails obtenus grâce au piratage de membres du parti démocrate, impactant Hillary Clinton à quelques mois de l'élection présidentielle américaine.

Ce confinement forcé prend fin en 2019, date à laquelle le nouveau président équatorien, Lenin Moreno, qui a été la cible de révélations de WikiLeaks, décide de l'expulser. Le nouveau Président lui retire le statut de réfugié politique (du jamais vu). Si les charges suédoises pour viol ont été abandonnées (définitivement en 2017), il est alors arrêté par la police britannique, et est condamné à 50 semaines de prison pour non-respect de sa liberté conditionnelle en 2012. Enfermé dans la prison de haute sécurité de Belmarsh (appelée aussi le « *Guantanamo* » britannique), la santé psychologique de Assange va se dégrader.

### ***Que risque Julian Assange ?***

La justice américaine a inculpé Julian Assange pour espionnage en mai 2019, en plus d'avoir mis en danger des personnes travaillant avec le gouvernement américain. Ces accusations reposent notamment sur la publication de milliers de documents classifiés sur les activités militaires et diplomatiques du pays. Il risque donc en théorie jusqu'à 175 ans de prison. De nouvelles preuves contre le fondateur de *Wikileaks* ont été présentées par la suite par les Américains, l'accusant notamment d'avoir engagé des hackers pour observer les activités gouvernementales de nombreux pays.

Les avocats d' Assange, dénonçant déjà difficile la communication avec leur client dû au Covid-19, affirment que les poursuites de Washington sont motivées par des « raisons politiques » et donc nulles, dans la mesure où l'accord entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni interdit « expressément » les extraditions pour des « infractions politiques ». De son côté, le représentant américain James Lewis a souligné que Julian Assange n'était pas inculpé « pour avoir dévoilé des informations embarrassantes ou gênantes », mais bien pour la mise en danger de sources et de militaires.

### ***Où en est l'affaire ?***

La question de la culpabilité de Julian Assange reste cependant particulièrement compliquée. Depuis la création du site, plusieurs journaux ont participé (et participent encore) aux dénonciations de *Wikileaks* et son créateur. De plus, des associations telles que « *reporter sans frontières* » lui ont régulièrement apporté leur soutien, dénonçant une atteinte aux droits de la presse et d'expression. Cette participation active du monde journalistique aux affaires de *Wikileaks*, et le fait même que Julian Assange soit journaliste pourrait poser un problème à la justice américaine. En effet s'il est pénalement reconnu d'une manière ou d'une autre qu'Assange mène des activités de reporter, les américains se retrouveraient dans une situation pénible. Car, cela signifierait que les différentes administrations américaines ayant poursuivi Assange ont

directement porté atteinte au 1er amendement de la constitution américaine sur le droit d'expression et d'information...



“N’extradez pas Assange”, clamaient ses soutiens, le 7 septembre 2020, à Londres

Avec ce nouveau jugement interdisant l’extradition, datant du 4 janvier dernier, ce n’est pour autant pas un grand soulagement car l’affaire *Assange/Wikileaks* n’est pas finie. En effet, Joe Biden a bien l’intention de juger Julian Assange. Son gouvernement, au pouvoir depuis le 20 janvier aux États-Unis, a décidé de faire appel de la décision de la justice britannique qui avait refusé son extradition. Cet appel a été annoncé par le ministère américain de la Justice, « Oui, nous avons fait appel et nous continuons à chercher à obtenir son extradition », a déclaré à l’Agence France-Presse le porte-parole du ministère, Marc Raimondi, qui entend donc bien juger le lanceur d’alerte pour la diffusion massive de documents confidentiels dès l’année 2009. Mais plusieurs organisations de défense des droits humains et de la liberté de la presse avaient demandé à Joe Biden d’abandonner les poursuites contre Julian Assange, estimant que ces poursuites « menacent la liberté de la presse » et créeraient un précédent de nature à « criminaliser » des pratiques journalistiques.

La décision britannique indique donc un refus d’extradition de Julian Assange vers les États-Unis en raison du risque de suicide du cybermilitant dans le système carcéral américain. Enfin, cela est en résonance avec l’avis de l’ONU à propos de cette affaire. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Nils Melzer, s’est félicité, du refus d’un tribunal britannique d’extrader le fondateur de Wikileaks, au motif qu’il serait exposé à des conditions d’emprisonnement « oppressives » qui entraîneraient presque certainement son suicide “La décision de justice ne reconnaît pas que l’état de santé déplorable de M. Assange est la conséquence directe d’une décennie de violation

délibérée et systématique de ses droits humains les plus fondamentaux” a-t-il déclaré le 5 janvier 2021 (Cela fait échos au groupe de travail de l’ONU qui estimait en 2016 que Julian Assange avait été « détenu arbitrairement »).



Assange est actuellement détenu à la prison de haute sécurité de Belmarsh, dans le sud-est de Londres.

Ainsi cette affaire révèle une zone d’ombre, pourtant déjà bien connue de nos démocraties occidentales. Les libertés de la presse, de même que d’expression sont-elles vraiment respectées ? Et dans le sens inverse, peuvent-elles être totales, au point de mettre en danger la stabilité des États et même la vie de certaines personnes ? Aussi, sera-t-il possible qu’un jour nos gouvernements, censés être transparents dans leurs décisions, le soient réellement, y compris dans les dossiers militaires et diplomatiques assortis du tampon « top secret » ? Rien n’est moins sûr...



## Sources

[https://www.lepoint.fr/monde/refus-d-extrader-julian-assange-le-gouvernement-biden-fait-appel-12-02-2021-2413798\\_24.php#](https://www.lepoint.fr/monde/refus-d-extrader-julian-assange-le-gouvernement-biden-fait-appel-12-02-2021-2413798_24.php#)

<https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/laffaire-julian-assange-en-cinq-questions-1278551>

[https://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/02/04/tout-comprendre-a-l-affaire-julian-assange-avant-l-arbitrage-de-l-onu\\_4859432\\_4408996.html](https://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/02/04/tout-comprendre-a-l-affaire-julian-assange-avant-l-arbitrage-de-l-onu_4859432_4408996.html)

<http://infopopup.fr/wikileaks-assange-resume-dune-longue-affaire/>

<https://www.amnesty.fr/focus/lanceur-dalerte>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Lanceur\\_d%27alerte](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lanceur_d%27alerte)

<https://www.lejdd.fr/Societe/quest-ce-quun-lanceur-dalerte-3998455>

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/algerie-un-journaliste-et-un-lanceur-d-alertes-condamnes-a-un-an-de-prison-ferme-20201124>

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9co-tech/20200115-les-lanceurs-d-alerte-menace-ou-opportunit%C3%A9-pour-les-entreprises>

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/wikileaks-laffaire-julian-assange-en-4-questions-1240758>

<https://www.aljazeera.com/news/2021/1/4/assange-extradition-case-explainer-whats-next-in-500-words>